

PANORAMA DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT EN POITOU-CHARENTES

Cellule Territoires- février 2004

Ces informations ont été collectées lors des échanges de la Cellule Territoires de l'IAAT avec les équipes techniques des territoires dans le cadre de ses missions d'accompagnement.

I- CREATION DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Les conseils de développement sont créés dans **75% des pays et communautés d'agglomération de Poitou-Charentes**, soit **24 conseils de développement** au total. Des conseils de développements pour 6 des 7 communautés d'agglomérations et pour 20 des 27 pays de Poitou-Charentes.

Une démarche engagée dès 2001 avec la création de 4 conseils de développement :

Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, pays de Charente Limousine et pays Vals de Gartempe et Creuse.

En 2002, création de 12 conseils de développement :

Communauté d'Agglomération de Poitiers, pays Civraisien, pays des Six Vallées, Communauté d'Agglomération de Niort, pays du Bocage Bressuirais, pays de Gâtine, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, pays Ouest Charente-Pays du Cognac, pays Ruffécois, pays Sud Charente, Pays Rochefortais/Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, pays de l'île de Ré.

En 2003, création de 8 conseils de développement :

Pays du Haut Poitou/pays de la Vallée du Clain, pays Loudunais, pays Mellois, pays Thouarsais, pays Horte et Tardoire, pays d'Aunis, pays de Marennes Oléron, pays des Vals de Saintonge.

Perspectives 2004 avec 5 nouveaux conseils de développement :

Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, pays Montmorillonnais, pays Vienne et Moulière, pays de Haute Saintonge et pays du Haut Val de Sèvre.

II- NOMBRE ET PROFIL DES MEMBRES

Environ 1 400 personnes sont membres de conseils de développement en Poitou-Charentes.

Pour une approche quantitative de la mobilisation de la société civile dans le cadre d'une démarche participative, il faudrait ajouter à ce chiffre les personnes associées aux travaux des conseils de développement. Elles peuvent être amenées à participer à des réunions de travail ou à des séances plénières au titre de « personnes ressources » mais elles ne sont pas "comptabilisées" en tant que membre de conseil de développement.

On note la **diversité des acteurs présents** dans les conseils de développement tant par les champs d'intervention (milieu culturel, économique, social, loisirs...) que par les structures auxquelles ils appartiennent (associations, entreprises, institutions, chambres consulaires...).

Les **élus sont présents** dans tous les conseils de développement (à l'exception du pays Civraisien et en perspective pour le pays Montmorillonnais). Soit ils sont identifiés clairement par leur participation dans un collège "élus", soit ils participent au conseil de développement non pas en tant qu'élus mais en tant que professionnel et/ou membre d'association. Cette participation des élus semble favoriser l'articulation entre le conseil de développement et la structure pays.

La **population**, en dehors de celle qui a une activité associative, **est peu sollicitée** pour participer aux conseils de développement et **globalement peu présente**. Des catégories d'acteurs restent difficiles à mobiliser avec l'exemple des jeunes, des chômeurs...

III- MODALITES D'ORGANISATION

Des collèges pour la majorité des conseils de développement

Lors de la création, l'organisation sous forme de collèges permet de veiller à la représentation des différentes catégories d'acteurs dans le conseil de développement. **Le nombre de ces collèges varient de 2 à 8**. Ils sont constitués en fonction du type d'acteurs (élus, entreprises et chambres consulaires, salariés et syndicats, associations, habitants ...), mais aussi des thématiques de travail (sociale, culturelle, économie, environnement et patrimoine, agriculture, temps libre, lutte contre l'exclusion...).

Des commissions de travail

Les conseils de développement ont mis en place pour la majorité d'entre eux des commissions de travail thématiques afin de contribuer à l'élaboration de la charte ou du projet d'agglomération.

IV- DES SPECIFITES PICTO-CHARENTAISES

- Une expérimentation "**Développement Responsable et Solidaire**" pour 4 pays (Mellois, Marennnes Oléron, Sud Charente et Six Vallées) .
- Une expérimentation nationale partenariale pilotée par l'Unadel "**Pour des conseils de développement participatifs**" pour le pays Ruffécois et la Communauté d'Agglomération de Niort.
- Des **statuts associatifs** pour certains conseils de développement (pays Marennnes Oléron, pays Ouest Charente- Pays du Cognac, pays Montmorillonnais).
- Un conseil de développement sans président. En effet, le conseil de développement des Six Vallées n'a pas souhaité avoir de président pour affirmer un "parti pris de meilleure participation" à la conduite de ses démarches. Il a mis en place un groupe de coordination.
- Des conseils de développement **communs** :
 - **à une communauté d'agglomération et à un pays** (Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et pays Rochefortais),
 - **à deux pays** (pays Haut Poitou et pays Vallée du Clain).